

			
Délibération n°20	Conseil Municipal du 13 décembre 2021		
Service Jeunesse	Domaine des Compétence : 7.5 - Subvention		
<p>Le Lundi Treize Décembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-bottom: 10px;"> <p>Date de convocation : 06/12/2021</p> <p>Membres présents : 26 puis 27 (Madame Andréa ÉLYSÉ arrive à 19 h 15)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 15/12/2021</p> </div> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoints</b>, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Mesdames Sophie DENEUX et Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ (Arrivée à 19 h 15) à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p><b>Votants</b> : 30</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Gérard ANDRÉ.</p> <p><b>Objet</b> : Nos quartiers d'été 2022</p> <p><b>Rapporteur</b> : M. Charles LANQUETIN, Adjoint.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Synthèse de la délibération :</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Subvention pour l'organisation de « Nos Quartiers d'été » 2022</td> </tr> </table>		Synthèse de la délibération :	Subvention pour l'organisation de « Nos Quartiers d'été » 2022
Synthèse de la délibération :	Subvention pour l'organisation de « Nos Quartiers d'été » 2022		

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 du CGCT relatif aux compétences du conseil municipal pour le règlement des affaires de la commune.

**Considérant que** l'édition 2022 de « Nos Quartiers d'Été » a pour objectif d'offrir aux habitants du quartier de la Renaissance une multitude d'animations avec une démarche d'éco-responsabilité, créant une dynamique festive sur le territoire communal avec pour fils rouge cette année, la préparation aux jeux olympiques 2024.

**Considérant que** ce projet peut être subventionné par le Conseil régional à hauteur de 50%.

**Considérant que** le budget prévisionnel s'élève à 14000€ en dépense

**Considérant qu'**une subvention de 7000€ par le conseil régional est possible

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver ce projet de « Nos Quartiers d'été 2022 »
- D'autoriser M. Le maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives au dispositif « quartiers d'été 2022 »

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 15 Décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

